



## REGLEMENT FINANCIER – 2020/2021

### 1 – CONTRIBUTION DES FAMILLES et INTERNAT

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'établissement.

#### COMMENT CALCULER VOTRE CONTRIBUTION

##### Pour obtenir votre quotient familial :

**Avis d'imposition sur les revenus.** Joindre votre dernier avis d'imposition (sauf catégories E et F).

Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition : ..... R

Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'imposition ..... P

Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales : ..... QF

Vous reporter à la grille des tarifs.

Catégorie	Quotient familial	Contribution des Familles (pour tous les élèves)			Internat ( à ajouter à la contribution des familles)
		2°	1° - Term		2° - 1° - Term
A <input type="checkbox"/>	0 € à 5 800 €	630 €	670 €		4 250 €
B <input type="checkbox"/>	5 801 € à 8 800 €	890 €	940 €		4 250 €
C <input type="checkbox"/>	8 801 € à 12 170 €	1 235 €	1 295 €		4 880 €
D <input type="checkbox"/>	12 171 € à 19 700 €	1 425 €	1 485 €		5 385 €
E <input type="checkbox"/>	Au dessus de 19 701€	1 577 €	1 650 €		5 900 €
F <input type="checkbox"/>	Membre bienfaiteur	1 720 €	1 800 €		6 050 €

#### Famille nombreuse :

10% de remise sur la contribution des familles dès le 2<sup>ème</sup> enfant scolarisé à Notre-Dame des Aydes.

### 2 – DEMI-PENSION (cochez les jours où l'élève déjeunera à la cantine)

	Tarif	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
2 repas	470 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 repas	704 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 repas	937 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 repas	1 165 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le choix des jours de demi-pension pourra être modifié après remise de l'emploi du temps à la rentrée.

#### Famille nombreuse :

Pour 3 enfants demi-pensionnaires 15% de remise sur la demi-pension des 3 enfants.

Pour 4 enfants demi-pensionnaires 20% de remise sur la demi-pension des 4 enfants.

#### Pour les externes les repas sont facturés au prix unitaire de 7,15 €.

Règlement par prélèvement automatique ou chèque après facturation effectuée chaque fin de mois.

Un relevé « Self » est envoyé pour information à la famille.

### 3 – PRESTATIONS ANNEXES ANNUELLES

▪ APEL dont Abonnement Familles Education	26 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ APEL Contribution de solidarité	10 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ Casier élève	7 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ Rentrée du dimanche soir (internes)	585 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
▪ Chèque de caution des livres scolaires	150 €	Chèque non encaissé, à remettre le jour de la rentrée et qui sera rendu en fin d'année scolaire	

